



*République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune*

Séance du jeudi 30 octobre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation : 22/10/2025

date d'affichage : 22/10/2025

trente octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : 13

Votants : 13

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : ;

Absents et Excusés : Fabien ANDRIEU

Secrétaire de séance : Magali MOURGUES

2025D057 - Objet : Transfert de la voirie de la tranche 1 du lotissement de la Boriette

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- les travaux relatifs au lotissement de la Boriette ont fait l'objet du permis d'aménager n°PA04810319C0001M01 autorisé en date du 03/09/2020,

- tous les lots de la tranche 1 sont vendus,

Il convient désormais que la voirie exécutée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune et maître d'oeuvre SOGEXFO soit transférée à la Commune.

Après concertation et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ce transfert pour une valeur de 1000 € qui confère à la commune le foncier des voies de la tranche 1 et leurs entretiens.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Date de transmission de l'acte: 05/11/2025

Date de réception de l'AR: 05/11/2025

048-214801037-2025D057-DE

A G E D I

**Le Maire,
Rémi ANDRE**

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20_____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20_____

Date de transmission de l'acte: 05/11/2025
Date de réception de l'AR: 05/11/2025
048-214801037-2025D057-DE
A G E D I